

CAHIER DES CHARGES

ANIMATION CULTURELLE ESTIVALE DU CENTRE-VILLE DE FRIBOURG

Mandat: organisation d'une manifestation culturelle estivale dès 2014

La Ville de Fribourg lui octroie une autorisation annuelle ou pluriannuelle, la mise à disposition des lieux et des prestations en nature.

Lieu : Place Python, centre-ville
Période : mois de juillet ; l'organisateur tiendra compte des autres activités et manifestations
Durée : 10 jours au maximum
Horaires : les horaires dépendent de la nature de la manifestation, du cadre et de la durée

Le dossier de présentation s'articulera en trois volets :

- culturel
- financier
- organisationnel

Le volet culturel comprendra le contenu artistique : concept général, vision, objectifs, réflexions sur la forme et le contenu de la manifestation, ainsi que sur le public-cible. Le participant est prié d'intégrer dans son volet culturel un exemple de programmation artistique pour une soirée-type (artistes, estimation de prix, etc.).

Le volet financier comprendra un budget détaillé qui devra être équilibré. La Ville de Fribourg ne garantit pas le déficit. Il appartient à l'organisateur de trouver le financement (sponsoring, prestations, subventions, etc.) sur la base de son dossier. Les principaux organes de subventionnement sont représentés dans le jury. La Ville de Fribourg soutient la manifestation sous forme de prestations en nature et de mise à disposition de l'espace public. L'organisateur tiendra compte des frais de taxes sur les spectacles, d'émoluments de chancellerie, de publication dans la feuille officielle, et des frais liés aux déchets, à la sécurité et à la circulation.

Le volet organisationnel tiendra compte des contraintes suivantes :

- un concept déchets et propreté limitant l'impact sur l'environnement, incluant un système de vaisselle réutilisable (obligatoire), les nettoyages et des WC en suffisance
- un concept sécurité adapté à la nature de la manifestation
- un plan des installations
- la détermination des montages et démontages (on peut compter au maximum 10 jours avant et après la manifestation)
- selon la nécessité, un concept de circulation